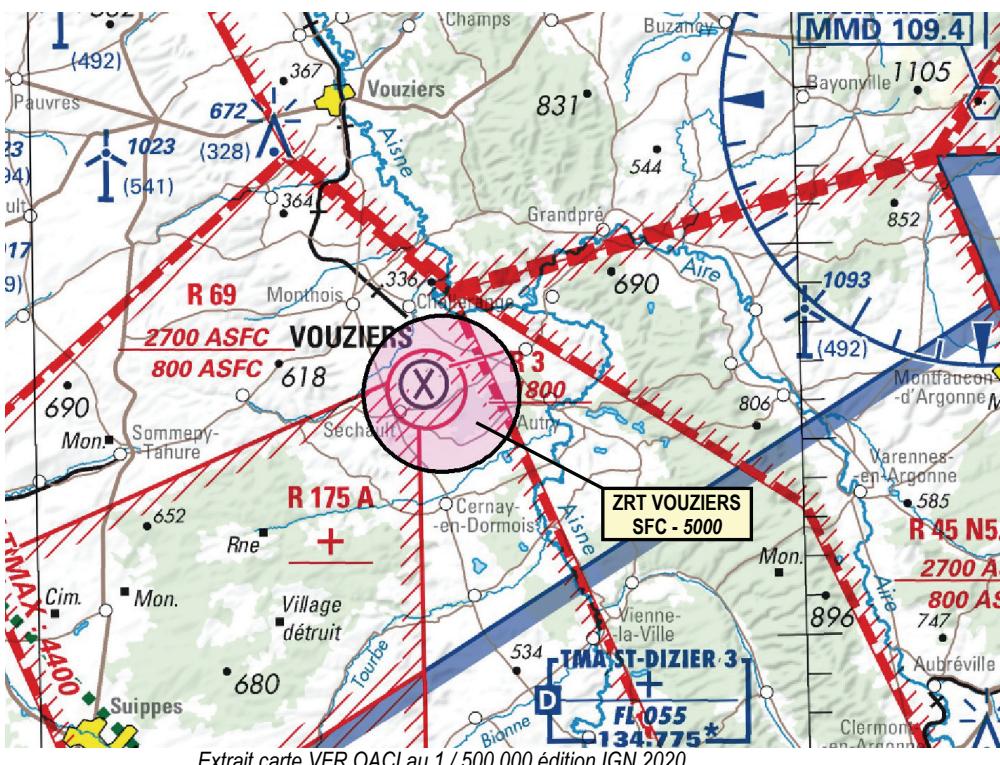


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans le cadre du déploiement d'un ballon captif dans la région de Vouziers (FIR : Reims LFEE)

En vigueur : Du 18 janvier au 31 décembre 2021



| ACTIVITÉ |
|---|
| Déploiement d'un ballon captif à Vouziers-Séchault. |

| DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ |
|---------------------------------|
| Activable H24 par NOTAM à J-48H |

| INFORMATION DES USAGERS |
|--|
| Activité réelle connue de : PARIS ACC/FIC : 125.700 MHz SAINT DIZIER APP : 134.775 MHz |

| GESTIONNAIRE |
|--------------------|
| Directeur des vols |

| STATUT |
|---|
| Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère. |

| SERVICES RENDUS |
|------------------------------|
| Information de vol et alerte |

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire sauf et après autorisation du directeur des vols pour :

- les aéronefs militaires,
- les aéronefs assurant des missions de sécurité publique, d'assistance ou de sauvetage lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 2 NM de rayon centré sur : 49 16 24 N 004 45 55 E

SFC / 5000 ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Balisage diurne du câble par fanions rouges fluorescents implantés sur le câble tous les 50 m.
- Balisage permanent par 2 feux à éclats HI (1 blanc et 1 rouge implantés sous l'aérostat).
- Balisage nocturne par feux à éclats (idem ci-dessus) et projecteur (faisceau blanc) implanté aux points d'ancre.
- L'aérostat est détectable par un radar et équipé d'un transpondeur (3/A et C : à paraître dans le NOTAM et mode détresse 7700 si rupture câble d'ancre)

ORGANISMES A CONTACTER

| | |
|--|--|
| Avant déploiement : Escadron Avord : Tél : 02 34 34 72 38 PNIA : 811 702 72 38 | Pendant déploiement : Directeur des vols : à paraître dans le NOTAM d'activation de la ZRT |
|--|--|